



Commune de La Sagne

INFO POPULATION

Le Conseil communal communique les informations suivantes :

Conseil général

Lors de sa séance du 8 décembre 2025, le Conseil général a approuvé le budget 2026, qui prévoit un excédent de revenus de CHF 210'540.- dans le compte d'exploitation.

Le budget des investissements nets présente un montant de CHF 690'000.-.

Par ailleurs, le législatif a accepté la reconduction de l'organe de révision pour le contrôle des exercices 2026, 2027 et 2028 et un crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour la mise aux normes des installations de tir.

Toutes les informations relatives aux séances du Conseil général peuvent être obtenues en s'adressant à l'administration communale ou en consultant le site internet de la commune.

Retrait de l'initiative communale "en faveur du maintien d'une exploitation écoresponsable de la carrière de La Sagne"

Le tout-ménage distribué à la population par les auteurs de l'initiative communale "en faveur du maintien d'une exploitation écoresponsable de la carrière de La Sagne" implique de manière erronée les Autorités communales.

Le Conseil communal ne s'est pas déclaré favorable à un nouveau projet mais, soucieux du respect des droits démocratiques, a simplement indiqué que si un nouveau projet venait à être déposé, le rôle de l'exécutif consisterait à faire suivre le dossier par la voie légale et réglementaire.

Bouteilles de gaz

Les petites bouteilles de gaz, par exemple issues d'activités de camping ou de grillades, sont considérées, même vides, comme des déchets spéciaux et doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.

Ces bouteilles ne doivent JAMAIS être jetées :

- dans les sacs taxés,
- avec les encombrants,
- ni avec les déchets recyclables.

Nous vous remercions par avance pour votre coopération essentielle pour garantir la sécurité de tous et la pérennité des installations.





Commune de La Sagne
INFO POPULATION

Sécurité des piétons sur le secteur de la gare

Le Conseil communal est régulièrement interpellé par la population au sujet de la sécurité des piétons sur le secteur de la gare. Ce tronçon est emprunté par les usagers du train mais également par les écoliers.

A l'heure actuelle, le Conseil communal mène une réflexion tendant à améliorer la sécurité des piétons, en concertation avec Transports Publics Neuchâtelois SA (TransN) puisque l'entreprise est propriétaire du bien-fonds situé aux abords de la gare.

Il convient de rappeler aux automobilistes de faire preuve d'une grande vigilance afin d'éviter tout accident. Nous incitons également les parents résidant au village à restreindre l'usage de la voiture pour déposer leurs enfants. Ce mode de faire accroît malheureusement le trafic et la dangerosité qui en découle.

Mariages

Nous rappelons qu'il est toujours possible, sur demande à l'Etat civil, de célébrer les mariages à La Sagne, dans la ravissante chambre neuchâteloise.



Nous souhaitons à toutes et à tous un joyeux Noël et formulons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Conseil communal

Contacts administration communale de La Sagne

Téléphone : 032 931 51 06
commune.lasagne@ne.ch / www.lasagne.ch

Horaire du bureau communal

Lundi – mercredi – vendredi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi – jeudi : Fermé toute la journée



Le bureau est fermé du 23 décembre 2025 au 4 janvier 2026

En dehors de l'horaire ci-dessus, possibilité de prendre rendez-vous en contactant préalablement le bureau communal.